



AFC
Direction des affaires fiscales
Case postale 3937
1211 Genève 3

ASSOCIATION COMMUNITY FORGE
c/o Monsieur Christian Mauron
Répugin 13
1637 Charmey

N/réf. : MGU/mt - DAR (IFD) 015010230

Genève, le 17 septembre 2015

**Concerne : Association Community Forge – n° 080.268.141
Demande d'exonération fiscale – Impôt fédéral direct**

Monsieur,

Nous répondons à votre lettre du 19 décembre 2014, complétée par courrier du 24 avril 2015, par lesquels vous sollicitez l'exonération de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice des personnes morales au profit de votre institution.

Après avoir pris connaissance des statuts de cette institution dont le but est d'«aider les communautés à se connecter avec leur propre abondance; concevoir et fournir des systèmes et outils monétaires complémentaires; localisation, échelle appropriée, diversité, transparence, intelligence collective, solutions holistiques, adaptabilité, solidarité », **nous vous informons que l'association pourra bénéficier, à partir de la période fiscale 2009 (exercice clos durant l'année 2009), et pour une durée indéterminée, des dispositions de l'article 56, lettre g) de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et être exonérée de l'impôt pour autant que les fonds recueillis soient effectivement utilisés conformément au but social.**

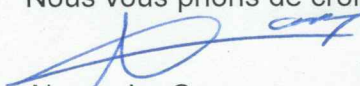
A cet égard, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter à notre connaissance toutes modifications ultérieures des statuts.

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de revenir sur notre décision dans le cas où votre association ne remplirait plus les conditions d'exonération prévues à l'article 56, lettre g) LIFD.

L'association demeure soumise aux obligations de déclarations et de justifications ainsi qu'aux contrôles institués par la LIFD.

Au sens de l'article 132 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, du 14 décembre 1990, une réclamation contre la présente décision préjudicielle de taxation peut être déposée, dans les 30 jours dès sa notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.


Alexandre Conus
Conseiller fiscal


Maud Guillemot
Conseillère fiscale